

L'Amazonie indigène demande aux États et aux organismes internationaux d'entreprendre des actions contre les politiques extractivistes dans leur territoire.

Assemblée ordinaire de la COICA des 12 et 13 mars 2022

Dans divers espaces et par différentes actions, nous, les peuples autochtones du bassin amazonien, avons constamment donné l'alerte quant à la grave situation dans laquelle se trouve notre mère nature par la faute du système extractiviste en vigueur dans la société actuelle. La science a confirmé le bien-fondé de cette alerte.

Nous avons mis en évidence, la nécessité urgente d'entreprendre des actions en faveur de la planète, dans les espaces internationaux, comme le dernier Congrès Mondial de la Nature de l'UICN EN 2021 et la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique. (COP26). Nous avons averti que l'Amazonie s'approche d'un point de non-retour. Pour qu'elle maintienne ses fonctions écologiques et remplisse son rôle de régulateur climatique global, nous devons au moins protéger 80% de cette forêt dans un délai non supérieur à 2025. L'état actuel de détérioration du bassin amazonien menace non seulement de disparition la vie des peuples autochtones mais aussi la vie de la planète elle-même. Les États et les organismes parties n'ont pas exprimé un engagement solide et n'ont pas réussi à réduire les effets du changement climatique au niveau global de manière efficiente.

En février de cette année, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a démontré, émis et diffusé le message et diffusé que la gestion des peuples autochtones et des communautés territoriales. en ce qui concerne l'usage et la jouissance de leurs droits sur leur territoire, est la seule solution viable pour la planète, puisque les autres actions et mécanismes pour réduire le changement climatique n'ont pas donné de résultats et que la crise climatique empire..

Les neufs gouvernements au pouvoir dans le bassin amazonien sont ceux qui doivent s'occuper de nos demandes. Toutefois, ils utilisent des mesures contre les peuples autochtones, en approuvant des concessions qui ne respectent pas le cadre légal et les droits constitutionnels. Ils entreprennent aussi des actions pour diviser les organisations de base, régionales et nationales, pour imposer leurs politiques de "promotion de l'investissement responsable", de l'extension de la frontière agricole et extractiviste en piétinant les droits territoriaux des peuples autochtones. Ils se convertissent ainsi en responsables de la destruction de l'Amazonie.

En conséquence nous lançons un appel à tous les pays, à la société civile, aux organisations non gouvernementales, à l'académie, aux secteurs productifs, scientifiques et philanthropiques, au monde entier, pour qu'ils s'unissent aux peuples autochtones du bassin amazonien pour entreprendre une campagne de protection réelle de l'Amazonie, exécuter des actions urgentes et passer de la protestation à la proposition et avec celle-ci, à l'action conjointe.

Pour atteindre ces buts, nous, les membres de la Coordination des Organisations indigènes du Bassin Amazonien (COICA), **DEMANDAMOS** :

1. Aux gouvernements de Surinam, Guyane Française et Guyane Française, la reconnaissance et aussi la ratification des droits fondamentaux des peuples autochtones



PERÚ • GUYANA • ECUADOR • BOLIVIA • BRASIL •
GUYANA FRANCESA • SURINAM • VENEZUELA • COLOMBIA



2. Dans leurs législations respectives, en adoptant de manière contraignante, les normes nationales et internationales en vigueur, en accord avec leurs propres réalités.
3. Que soient dynamisés les mécanismes de financement pour la mitigation et l'adaptation des impacts du changement climatique, et que les autorités se préoccupent des besoins des peuples amazoniens pour combattre ceux qui encouragent la déforestation.
4. Que soient adoptés des mécanismes de moratoires ou d'annulation de dette et de restructuration de l'architecture financière multilatérale qui éliminent les chaînes de valeur extractives des territoires autochtones amazoniens.
5. Que soit implémenté l'engagement adopté lors de la COP26 par les pays et donateurs privés, d'appuyer la protection des territoires autonomes avec 1,7 millions de dollars dans les quatre prochaines années, avec la caractère d'urgent, en garantissant que la gouvernance indigène fasse partie du processus de planification et d'implémentation des ressources destinées à l'Amazonie. Cela créerait des mécanismes propres et des solutions intelligentes pour que les ressources arrivent en proportion nécessaire et directement aux peuples autochtones.
6. Que les gouvernements du bassin amazonien garantissent l'usage et la jouissance des droits collectifs et territoriaux des peuples autochtones, de conformité à ce qu'établissent les traités internationaux, les déclarations y constitutions nationales, principalement la consultation et le consentement préalable, libre et informé, de manière contraignante.
7. Que les espaces multilatéraux comme l'Organisation du Traité de Coopération Amazonienne (OTCA) et le Pacte de Leticia soient activés conformément à leurs objectifs et intègrent de manière efficiente la gouvernance autochtone régionale à leurs tables de planification et de travail
8. Que chaque pays du bassin amazonien reconnaisse et facilite les processus de délimitation, de distribution de titre de propriété et d'agrandissement des territoires autochtones, ainsi comme la reconnaissance des propres mécanismes de gestion territoriale des peuples autochtones du bassin amazonien.
9. Que, dans son processus de transition écologique obligatoire, la société globale prenne en compte des mécanismes de chaînes de valeur qui reconnaissent l'intégrité de la biodiversité obligatoire dans les territoires autochtones, les produits et les services qui peuvent être produits par l'économie indigène, comme la solution au consumérisme incontrôlé qui nous a conduit à la crise actuelle.
10. Que soit adopté et mis en œuvre l'Accord d'Escazu, qui garantit la sécurité et la vie des défenseurs et défenseuses autochtones du bassin amazonien.
11. Que soient prises des mesures urgentes de protection pour la vie et l'intégrité des Peuples Autochtones hautement vulnérables, qui vivent en isolement ou en contact initial, qui se trouvent en risque d'extermination à cause des invasions de leurs territoires, des impacts des exploitations d'extraction, de la colonisation et des mégaprojets.
12. Finalement, nous lançons un appel à nos frères et sœurs des bases et des communautés pour qu'ils et elles défendent leur territoire et qu'ils avertissent de toute intromission et perturbation qui affectent leurs droits.



PERÚ • GUYANA • ECUADOR • BOLIVIA • BRASIL •
GUYANA FRANCESA • SURINAM • VENEZUELA • COLOMBIA



Une Amazonie vivante implique une humanité en sécurité.

Quito, le 14 mars 2022

Avec l'expression de nos salutations distinguées,

LE CONSEIL DE DIRECTION DE LA COICA – CDC

José Gregorio Díaz Mirabal
Coordinateur Général de la COICA

Tuntiak Katán Jua
Vice-coordinateur général COICA

Elcio Da Silva Manchineri
**Coordinateur des Territoires
et des Ressources Naturelles**

Adolfo Chávez Beyuma
**Coordinateur de Relations
Internationales et de Coopération**

Tabea Casique Coronado
**Coordinatrice d'Éducation,
Science et Technologie**

Michael John McGarrell
**Coordinateur de Politiques
et Droits Collectifs
Santé**

Irvin Ray Harvey Ristie
**Coordinateur de Communications
et de**

Claudette Labonté
Coordinatrice de Femme et Famille

CONSEIL DE COORDINATION DE LA COICA – CCC

Marlon Richard Vargas
Président CONFENIAE (Équateur)

Tomas Candia
Président CIDOB (Bolivie)

Julio Cusurichi
Délégué AIDSESP (Pérou)

Eligio Da Costa Evaristo
Président ORPIA (Venezuela)

Fanny Kuiru
Déléguée OPIAC (Colombie)

Sirito Yana Aloema
Président OIS (Surinam)

Thomas Lemmel Benson
APA (Guyane)

Francinara Soares
Coordinateur de COIAB (Brésil)